

Plainte

Six députés ont été convoqués par la police

Des parlementaires ont été ou vont être auditionnés dans le cadre d'une enquête pour violation du secret de fonction

Chloé Dethurens
@ch_dethurens

Six députés au Grand Conseil ont récemment été convoqués par la police en tant que personnes appelées à donner des renseignements, a appris la «Tribune de Genève». Ces auditions font suite à une plainte déposée par le bureau du parlement cantonal l'an passé: celui-ci a saisi la justice après la divulgation du procès-verbal de l'audition du conseiller d'État Pierre Maudet par la Commission de contrôle de gestion, dans le cadre de son voyage controversé à Abu Dhabi.

C'est pour démasquer le ou les auteurs potentiels de cette fuite survenue il y a près d'un an que la police a convoqué ces personnes. Elles n'ont pas été choisies au hasard: de différents bords politiques, elles sont les seules sur les quinze membres de la commission à avoir consulté le procès-verbal numérique avant que celui-ci ne transpire dans la presse. Pourquoi le PV n'a-t-il pas été consulté par davantage d'élus? Le document a été mis en ligne le 20 août 2018, alors que beaucoup d'entre eux étaient en vacances.

L'audition de Pierre Maudet
Ces pages retraçaient l'audition par les députés du conseiller d'État, alors pris dans la tourmente de son luxueux voyage aux Émirats. Dans ce document, l'ancien président du gouvernement expliquait notamment avoir supprimé les e-mails relatifs à ce déplacement, soutenant que François Longchamp avait fait de même. Pierre Maudet affirmait également avoir avisé ce dernier de son voyage privé, sans toutefois donner de précision sur le paiement de celui-ci.



Des PV confidentiels de la Commission de contrôle de gestion ont fini dans la presse. LUCIEN FORTUNATI

Comment le bureau a-t-il pu savoir qui avait eu accès au texte? Depuis plus d'un an, le système informatique des députés s'est modernisé: les parlementaires ne reçoivent plus les procès-verbaux sur leur boîte e-mail. Ils doivent désormais s'identifier pour accéder aux documents. L'objectif? Renforcer la sécurité autour de ces textes confidentiels. Mais avec une conséquence: les élus sont désormais «traçables».

La procédure avance

C'est pour cette raison que le bureau du Grand Conseil a saisi la justice. Avec l'assentiment de nombreux membres de la commission concernée. Et ce n'est pas la première fois qu'une telle démarche est entreprise. «En revanche, la plupart de nos plaintes n'ont pas abouti, explique Jean

Romain, président du Grand Conseil à l'époque. Il est en effet difficile de savoir qui a donné une information à l'externe quand toute une commission est au cou-

«On se sent surveillés. Où est notre liberté de député?»

Un des six parlementaires convoqués par la police

rant. Mais avec ce nouveau système, nous avons pu restreindre le cercle de personnes concernées. Je suis heureux de savoir que cette procédure avance.»

Certains se réjouissent même d'avoir été convoqués pour faire

la lumière sur cette affaire. D'autres, en revanche, pestent. «On se sent surveillés. Où est notre liberté de député? Cette manière de faire est vexante», regrette l'un de nos interlocuteurs. «La divulgation des PV peut donner une raison en or aux éventuels témoins de ne plus venir nous parler», déplore un parlementaire souhaitant rester anonyme.

Les députés seront-ils protégés par leur immunité parlementaire? Pas vraiment. Celle-ci ne couvre que les propos et les écrits produits devant le Grand Conseil ou l'une de ses commissions. «En revanche, il n'existe pas d'autre exception prévue par la loi, pour des infractions commises dans l'exercice de leur activité de parlementaire», rappelle M^e Thomas Barth, consulté par la «Tribune». Ce n'est pas le cas, en revanche, des

conseillers d'État, qui ne peuvent être poursuivis pour des infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions qu'après la levée de ladite immunité.

Trois élus municipaux

Du côté du Ministère public, on ne souhaite pas commenter une procédure en cours. Rappelons qu'il y a quelques semaines, trois élus municipaux de la Ville de Genève ont été convoqués eux aussi par la police, pour des raisons similaires. Le Conseil administratif avait déposé une plainte après diffusion du rapport sur les frais des fonctionnaires municipaux, qui présentaient un certain nombre d'irrégularités. Au cours de leur audition, ces élus avaient dû remettre leurs téléphones aux enquêteurs sur ordre du procureur.

Insalubre, un chantier de l'Hospice est fermé

Les ouvriers mangeaient au milieu des gravats. La rénovation de l'Hôtel Bernina est suspendue

«Chantier indigne! Hygiène indigne!» La pancarte d'Unia accrochée sur l'échafaudage qui recouvre l'Hôtel Bernina, en face de la gare Cornavin, donne le ton. Après une visite des lieux, un inspecteur du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a exigé mardi à 9 h la fermeture immédiate du chantier de rénovation, démarré en octobre.

Les raisons? «Les ouvriers mangeaient au milieu des débris durant leur pause de midi! Le règlement impose que chaque travailleur bénéficie d'un mètre carré au minimum pour se changer et un autre mètre carré pour sa pause repas. Ce n'est pas respecté sur ce chantier», explique, outré, José Sebastiao, secrétaire Unia, responsable du secteur de la construction. «L'éclairage n'est non plus conforme et les échafaudages sont encombrés. Nous n'avons jamais vu un chantier dans un tel état!» lance Blaise Ortega, responsable chez Unia du secteur de la métallurgie.

Un des responsables de l'entreprise chargée des travaux déplore l'interruption du chantier mais assure que sa société prend au sérieux les requêtes des ouvriers. «Nous effectuerons tous les aménagements nécessaires afin que le chantier soit conforme.» Deux entreprises de nettoyage ont été mandatées mardi matin. Une demande a été adressée pour installer des containers de chantier dans la rue Pradier, afin d'offrir un lieu de pause adéquat et un vestiaire à la trentaine de travailleurs. Dans l'intervalle, le futur réfectoire de l'hôtel servira de salle de repas pour les ouvriers. Un WC devra être ajouté et les toilettes, pour l'heure chimiques, devront être raccordées. L'Hospice général, maître d'ouvrage, dit considérer cette situation avec sérieux et assure que des mesures sont immédiatement prises, mais l'institution «regrette de ne pas avoir été directement interpellée auparavant. Ce point n'avait jusqu'ici pas été soulevé alors que le service de l'inspection des chantiers s'est rendu à plusieurs reprises sur le site.»

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année.

Lorraine Fasler
@LorraineFasler

Avis de naissances



C'est un immense bonheur de vous annoncer la venue au monde de notre petite

Paloma

le 11 juillet 2019, à 10 h 17

Ivany et Sylvain Gay
Route de Bellegarde 72
1284 Chancy

Nous sommes très heureux d'annoncer la naissance de

Louis Beat George

le 12 juillet 2019, à 13 h 46

Angela et Jonathan Spörri
Clos-Belmont 4
1208 Genève

Clinique des Grangettes
Genève

Les annonces de naissance, avec photos des bébés, sont disponibles sur le site www.grangettes.ch

Il y a 140 ans

Long comme un serpent soleurois

Il y a 140 ans, «La Tribune de Genève», née le 1^{er} février 1879, vivait son premier été. Qu'y lisait-on alors? Notre série d'été, en collaboration avec la Bibliothèque de Genève.

La rubrique des faits divers est très riche, ce jeudi 17 juillet 1879, dans «La Tribune de Genève». Que ce soit en Suisse ou à l'étranger, il y a de quoi la remplir.

Le premier entrefilet fait froid dans le dos: «Dans le Brunnenenthal près de Messen demeure une pauvre famille dans une forêt où elle a construit une

cabane avec des branches de sapin. Ces derniers temps, les habitants de cette cabane remarquèrent qu'il leur manquait toujours du lait ou de la graisse. Quand la femme entra un de ces derniers jours, elle prit le voleur sur le fait; c'était un serpent d'environ 2 mètres de longueur qui se régala tranquillement de leur lait.» Pour qui voudrait vérifier, cent quarante ans plus tard, si les serpents du Brunnenenthal sont toujours aussi longs, il faut chercher ce vallon à la frontière entre Soleure et Berne.

Une autre nouvelle, celle-ci tragique, a pour cadre Oberehrendingen, près de Baden en Argovie: «Mercredi, à Oberehrendingen, une femme a été

tuee par un enfant de 2 ans, qui, ayant pris un pistolet dont il avait fait un jouet, fit partir la détente. L'arme était dirigée de façon que la pauvre mère tomba mortellement blessée et ne tarda pas à succomber.»

Grosses frayeurs à Bâle, au Tir fédéral, où, «pendant la journée de samedi, on a eu malheureusement à déplorer deux accidents. Un tireur de l'intérieur de la Suisse s'est blessé à la main droite, et un autre, originaire du Wiesenthal [Forêt-Noire, Allemagne], a eu la main traversée par un coup de feu. Toutefois, on s'est empressé de les transporter au bureau de police, où les médecins du tir leur ont donné les premiers soins.»

À propos de soins, «La Tribune» consacre un long article à l'Hôpital cantonal, à l'occasion de la publication du rapport de la commission administrative de cette institution sur son fonctionnement en 1878. Une épidémie de variole a montré la nécessité de prévoir la construction d'une «maison d'isolement». Cette fonction a été remplie faute de mieux par la chapelle de l'Hôpital, «qui sert aux deux confessions», précise le compte rendu.

Cette année-là, 32 malades atteints de la variole ont été hospitalisés et plusieurs membres du personnel l'ont contractée. Trois d'entre eux en sont morts.

Benjamin Chaix